

CONSULTATION N°2026-28

Accord-cadre - fourniture, intégration et développement d'outils d'IA générative, et évolution du système d'information

Marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée selon les articles L. 2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4, R. 2123-5 et R. 2131-13 du code de la commande publique

Rubrique	Contenu
Maître d'ouvrage	Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers Cedex
Pilote du projet	Responsables du Groupe de Travail IA et Urbanisation du SI
Forme du marché	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum et avec un montant maximum global de 215 000 € HT (période ferme et reconductions comprises), d'une durée de 2 ans ferme, reconductible expressément deux fois par période d'un an.
Date limite de remise de l'offre	Mercredi 18 novembre 2026 à 12 h 00

Sommaire

- I. Le besoin : 1.1 Objet et périmètre ; 1.2 Articulation avec les autres marchés ; 1.3 Cahier des charges
- II. La consultation : 2.1 Modalités de remise de l'offre ; 2.2 Documents attendus ; 2.3 Critères de sélection ; 2.4 Déroulement de la consultation

I. Le besoin**1.1 Objet et périmètre de la consultation**

La consultation a pour objet de sélectionner un prestataire pour équiper les salariés de l'EPFNA d'outils d'IA générative connectés à son système d'information, construire des agents IA sur mesure et faire évoluer l'urbanisation du SI qui les entoure. Le marché est lancé avant l'arbitrage de l'EPFNA sur la solution technique, qui suivra la restitution de l'audit : aucune commande de licences n'est obligatoire.

Bloc	Objet
Bloc 1	Assistant d'IA générative connecté à l'environnement Microsoft (SharePoint, messagerie, agendas), avec gestion courante intégrée : formule standard pour la majorité des salariés (environ 75), formule experte en quelques exemplaires (environ 5) pour le développement
Bloc 2	Assistant de transcription et de compte rendu de réunion, avec gestion courante intégrée : environ 48 licences par an à titre indicatif (dont 13 en formule experte en commande initiale et un potentiel d'environ 35 en formule standard sur bons de commande), soit 96 licences-années sur 2 ans

Bloc	Objet
Bloc 3	Création, mise en service et maintien d'agents IA sur mesure selon un processus en deux niveaux (« simple » et « avancé »).
Bloc 4	Interopérabilité des outils et évolution du SI : connecteurs avec GESPROJET, SIFOW et le SIG, scénarios d'évolution ou de remplacement, évolution de SharePoint

Enjeu stratégique : passer d'un usage informel et dispersé de l'IA à un usage outillé, connecté au SI, gouverné et sécurisé, producteur de résultats mesurables dès le premier semestre 2027.

1.2 Articulation avec les autres marchés

Le titulaire s'articule avec l'audit AMO SI-IA en cours, dont il exploite les livrables non confidentiels après la restitution du 3 décembre 2026 ; avec le titulaire du marché 2 (formations et accompagnement au changement) ; avec l'infogérant de l'EPFNA (Novenci) ; et avec les éditeurs des outils métiers (GESPROJET, SIFOW, Monterritoire Carto).

1.3 Cahier des charges

Le cahier des charges (CTP) est joint à la consultation. Il décrit le contexte initial, les besoins de l'EPFNA, les solutions recherchées, la consistance des prestations bloc par bloc, les exigences de sécurité et de conformité, ainsi que le bordereau de prix unitaires et le détail quantitatif estimatif. Le tableau ci-dessous en donne le synoptique.

Bloc	Nature	Format et cible	Objectifs et livrables attendus
1. Assistant IA connecté	Fourniture de licences et gestion courante	Environ 75 salariés, dont environ 5 en formule experte pour le développement ; SharePoint, Outlook, agendas, Teams.	Assistant sécurisé et journalisé ; matrice de droits ; dossier d'architecture ; bilan d'usage trimestriel
2. Compte rendu de réunion	Fourniture de licences et gestion courante	Environ 48 licences par an à titre indicatif (13 en formule experte en commande initiale et potentiel d'environ 35 en formule standard sur bons de commande), soit 96 licences-années sur 2 ans.	Outil paramétré, hébergé dans l'Union européenne ; information des participants
3. Agents IA sur mesure	Assistance à maîtrise d'ouvrage et développement	Environ 10 agents IA définis après l'audit (1 agent simple et 1 agent avancé au début du marché, puis le reste sur bons de commande)	Un agent IA par cas d'usage, de la fiche de cadrage à la recette ; maintenance
4. Interopérabilité et évolution du SI	Étude, conception, développement	Microsoft 365, GESPROJET, SIFOW, SIG, SharePoint	Matrice d'interopérabilité ; connecteurs ; étude maintien, évolution, remplacement

II. La consultation

2.1 Modalités de remise de l'offre

La publication, le dépôt des offres et les échanges avec les candidats se font par voie dématérialisée sur la plateforme AWS Achats Publics, profil d'acheteur de l'EPFNA adresse de la consultation à renseigner. L'offre doit être déposée au plus tard le mercredi 18 novembre 2026 à 12 h 00. Le dépôt est unique ; l'envoi par courriel n'est pas accepté. Les questions et les réponses transitent exclusivement par la messagerie de la plateforme.

Contact au sein de l'EPFNA pour le suivi du marché : M. Grégoire GILGER, directeur opérationnel et territorial ; M. Michel FRANCO, secrétaire général ; service RSE, achats et financements (commande publique).

2.2 Documents attendus à l'appui de la candidature et de l'offre

Candidature :

- 1) Une lettre de candidature en utilisant le formulaire DC1 ou un autre document comportant les mêmes mentions, complétée, datée et signée précisant l'identification du candidat, et la nature de son groupement le cas échéant. En cas de groupement d'entreprises, le document doit préciser obligatoirement le nom du mandataire qui doit être habilité à signer l'acte d'engagement ;
- 2) Une déclaration de chaque membre d'un éventuel groupement candidat en utilisant le formulaire DC2 ou un autre document comportant les mêmes mentions, datée et signée et répondant aux exigences sur la situation administrative du candidat ;
- 3) L'attestation sur l'honneur (cf. modèle ci-joint) dûment remplie et signée par laquelle le candidat certifie ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ;
- 4) L'attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité de chacun des intervenants.

Offre :

- 1) Un mémoire technique présentant la compréhension des besoins, la solution proposée (outil, formules standard et experte), l'organisation de la gestion courante, du pilotage de la flotte et du support, la méthode de création des agents IA (processus en deux niveaux : simple et avancé, recette, maintien en état de marche) et l'approche du bloc 4 ;
- 2) Un dossier de sécurité et de conformité : hébergement et régions, sous-traitants ultérieurs, transferts, chiffrement, journalisation, attestations (ISO 27001, SOC 2 ou équivalent), modèle de contrat de sous-traitance conforme à l'article 28 du RGPD ;
- 3) Les CV de l'équipe d'intervention et des références comparables, notamment dans le secteur public ;
- 4) Des exemples de livrables : dossier d'architecture, fiche d'agent IA, bilan d'usage, matrice d'interopérabilité ;
- 5) Le planning prévisionnel de mise en service, garantissant une mise à disposition des licences au maximum avant le 8 janvier 2027 pour le premier bon de commande ;
- 6) Une note environnementale (2 pages au plus) : hébergement et régions, énergie, sobriété des usages (modèles adaptés, récupération des licences), déplacements et livrables numériques raisonnés, labels éventuels ;

- 7) Le classeur Excel du bordereau de prix unitaires (BPU) et du détail quantitatif estimatif (DQE), onglet BPU complété ;
- 8) L'acte d'engagement valant CCAP ci-joint, complété ;

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'EPFNA. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Ces documents doivent être rédigés en français.

2.3 Critères de sélection

L'offre attributaire est sélectionnée par application des critères suivants, notés sur 100 points :

Critère	Pondération	Éléments d'évaluation détaillés
1. Prix	40 % (40 points)	Note unique sur le montant total du détail quantitatif (blocs 1 à 4 : licences, forfaits par agent, prix journaliers)
2. Valeur technique de l'équipe	20 % (20 points)	Profils et références : intégration Microsoft 365, sécurité, ingénierie d'agents IA, urbanisation du SI ; expérience du secteur public
3. Compréhension des enjeux	10 % (10 points)	Intégration de l'écosystème de l'EPFNA : SharePoint, GESPROJET, SIFOW, SIG ; contraintes de souveraineté et de sécurité
4. Méthodologie	15 % (15 points)	Paramétrage sécurisé, gestion des mouvements, support, démarche de création d'agents IA, respect du calendrier de mise à disposition des licences avant le 8 janvier 2027
5. Qualité des livrables et garanties	10 % (10 pts)	Niveau d'opérationnalité des exemples fournis ; garanties de sécurité et de réversibilité
6. Performance environnementale	5 % (5 pts)	Engagements de sobriété des usages (modèles adaptés, ajustement et récupération des licences) ; transparence sur l'hébergement (régions, énergie) et l'empreinte du service ; déplacements et livrables numériques raisonnés ; certifications ou labels (ISO 14001, EcoVadis, Numérique Responsable ou équivalent). Évalué sur la note environnementale.

Notation du prix : $\text{note} = \text{nombre de points} \times (\text{montant total du détail quantitatif le plus bas} \div \text{montant total du détail quantitatif du candidat})$. Une seule note est attribuée sur le montant total du détail quantitatif. La note environnementale est évaluée sur la base du document demandé à l'article 2.2. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la note globale la plus élevée.

2.4 Déroulement de la consultation

- Questions des candidats : par écrit, via la plateforme AWS Achats Publics, avant la date limite fixée au 11/11/2026 ; les réponses sont communiquées à tous les candidats.
- Les offres sont valables 60 jours à compter de la date limite de remise. Langue : français ; monnaie : euro. Variantes non autorisées.
- L'EPFNA se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les mieux classés ; elle peut aussi attribuer sur la base des offres initiales.

- Pour garantir l'égalité de traitement, l'EPFNA communique à tous les candidats : l'organigramme (annexe 4 du CCTP), l'état des lieux du système d'information (annexe 3 du CCTP) et les règles de sécurité du §4.5 du CCTP.

Calendrier prévisionnel

Date	Étape
Mardi 27/10/2026	Publication de l'avis
Mercredi 11/11/2026	Date limite des questions des candidats
Mercredi 18/11/2026, 12 h	Date limite de remise des offres
19/11 au 02/12/2026	Analyse des offres, éventuelle négociation
Lundi 07/12/2026	Comité achats : choix du lauréat
Au plus tard le 15/12/2026	notification du marché ; premiers bons de commande après le comité de pilotage du 03/12 et avant le 31/12/2026

2.5 Signature et notification du marché

À l'issue de l'analyse, l'attributaire désigné est invité par l'EPFNA à signer électroniquement le marché. Pour ce faire, il doit être muni d'un certificat de signature électronique respectant les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

L'attributaire devra retourner, au plus tard sous cinq (5) jours à compter de la demande, l'acte d'engagement signé électroniquement par la personne habilitée à engager l'entreprise ainsi que les documents suivants :

- une attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- l'attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF datant de moins de 6 mois ;
- Les pouvoirs de la personne physique habilitée pour engager le candidat. En cas de groupement d'opérateurs économiques, en sus de ces pouvoirs, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation et de l'exécution du marché ;
- le RIB du compte à créditer précisé dans l'acte d'engagement.

L'EPFNA peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2185-2 du code de la commande publique, l'EPFNA communique alors aux candidats les raisons pour lesquelles le marché n'a pas été attribué ou la procédure renouvelée.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Poitiers / 15 Rue Blossac - 86000 Poitiers / 05 49 60 79 19

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du tribunal administratif de Poitiers / 15 Rue Blossac - 86000 Poitiers / 05 49 60 79 19

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de Bordeaux :

4, esplanade Charles De Gaulle - 33 077 BORDEAUX Cedex / Tel : 05 56 90 65 30 / Fax : 05 56 90 65 00